

COMMUNIQUE DE LA COMMISSION PREPARATOIRE  
DE LA CONFERENCE NATIONALE

La Commission préparatoire de la Conférence Nationale réunie le 25 Juin 1991 a pourvu l'examen des questions suivantes :

- 1 - Sécurité des participants à la Conférence Nationale
- 2 - Modalités de désignation des délégués
- 3 - Couverture médiatique (Radio, Télévision)
- 4 - Immunité des participants à la Conférence Nationale
- 5 - Examen des réclamations reçues

- Sur les problèmes liés à la Sécurité, les deux parties ne sont pas encore parvenues à un accord.

S'agissant des délégations, les deux parties ont convenu que le choix des délégués doit se faire par voie d'élection. En cas d'impossibilité établie, le mode de désignation le moins contestable doit être mis en oeuvre. Dans tous les cas, la désignation doit donner lieu à un procès-verbal aux fins de vérification de mandats.

Pour ce qui concerne les autres points à savoir :

- Couverture médiatique (Radio, Télévision)
- Immunité des participants
- Réclamation des différents groupes socio-professionnels et associations,

les deux parties conviennent de poursuivre et d'approfondir les discussions en vue d'une meilleure organisation de la Conférence Nationale.

A cet effet les deux parties ont marqué leur accord pour ne pas procéder à l'ouverture solennelle de la Conférence convoquée par décret n° 91/179 du 25/6/91 pour le 26 Juin 1991. L'ouverture sera effective dans les meilleurs délais possibles et ce, cinq (5) jours francs après la fin dûment constatée et annoncée des travaux de la Commission Préparatoire.

Fait à Lomé, le 25 Juin 1991

ONT SIGNE

Pour le Gouvernement



Barry Moussa BARQUE

Pour le Collectif de l'Opposition  
Démocratique



Messan GNININVI